

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-159-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

N° 159/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2019,

Objet de la délibération :

SCI L'Orée du Bois : Attribution d'une aide au titre de l'immobilier d'entreprise

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	4
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	76

Résultat du vote

- Pour :	75
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bonnefoi Frédéric quitte la séance à 22h40.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièremont Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à M. Roland Jean-Louis, Mme Chanudet Djamilà à M. Pernin Daniel, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, Mme Galmiche Christelle à M. Chabod Gérard, Mme Bournez Estelle à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.

Excusé(e)s Mme Boucon-Galimard Sabine, Ms. Debray Michel, Nicolet Jean-Paul & Guinchard Jean-Pierre.

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillet Maryse, Breuillot Christine, Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Bourgon Jean-Michel, Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Simon Gilles, Quété Gérard et Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique,
- Vu la délibération de la CCLL en date du 25/01/18 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,
- Vu la délibération de la CCLL en date du 12/12/18 révisant le règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,
- Vu la demande d'aide formulée par la SCI L'Orée du Bois,
- Vu l'avis favorable unanime de la commission n°2 « développement économique »

La Communauté de Communes Loue Lison peut octroyer une aide publique relative à un projet immobilier à une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-159-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

La SCI L'Orée du Bois mène un projet de construction de bâtiment à vocation économique sur la ZAE La Louière à L'Hôpital-du-Grosbois pour y installer des bureaux et un atelier.

D'une surface totale de 400 m², ce bâtiment permettra à l'entreprise SAS Technique Paysage (nom commercial : Verdalis) de ne plus disposer que d'un seul site dont la localisation en terme d'accessibilité sera plus pratique.

La SAS technique Paysage installera son siège dans ces nouveaux locaux.

Le montant de la construction du bâtiment a été fixé à 156 817,26 euros hors taxes.

L'examen de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 87 786,88 euros. L'application du taux d'aide à hauteur de 5 % des dépenses éligibles a fixé la proposition de la commission n°2 à une subvention de 4 389,34 euros.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI L'Orée du Bois à hauteur de 4 389,34 € correspondant à 5% des dépenses éligibles au règlement d'intervention défini par la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la SCI L'Orée du Bois et la SAS Technique Paysage définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités du versement de l'aide.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Loue 150 m
7, rue du Tour du Bastide
25290 ORNANS